

COMMUNE DE RUMONT
PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 4 JUILLET 2019

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi quatre juillet à vingt heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrick PRUD'HOMME, Maire.

Nombre de Conseillers :	En exercice :	11			
Présents :	07	Votants :	10	Pouvoirs :	03

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :
PRUD'HOMME Patrick, BERTRAND Jean-Martial, FEUILLAS Magali, TRAVERS Michel, SILVEIRA Domingo, Daniel DROUET, Christophe GLOUX.

Absents représentés : Pascal BOURMEAU ayant donné pouvoir à Daniel DROUET, Thierry VIVIANTE ayant donné pouvoir à Christophe GLOUX, Medhi REZGALLAH ayant donné pouvoir à Domingo SILVEIRA

Absents excusés : Marie-José TRAVERS

Désignation du secrétaire de séance : Jean-Martial BERTRAND est désigné secrétaire de séance.

Approbation du procès verbal de la séance du 11 avril 2019:

Aucune remarque n'ayant été formulée, ce procès verbal est approuvé à l'unanimité

2019-15 : Recensement de la population 2020

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le recensement de la population de notre commune va être réalisé en 2020 (du 17 janvier au 16 février).

Un coordonnateur communal (interlocuteur de l'INSEE) et un agent recenseur devront donc être nommés (par arrêté municipal) pour mener à bien cette enquête.

Mylène LUDGER (secrétaire) se propose d'être ce coordonnateur et Fabienne WALLON, l'agent recenseur. Elles bénéficieront toutes deux d'une formation par l'INSEE.

L'INSEE versant une dotation à la commune (pour information en 2015 la commune a reçu une dotation d'un montant de 302 €), Monsieur le Maire propose de répartir cette dotation, sous forme d'indemnités, entre le coordonnateur et l'agent recenseur à raison de :

- 1/3 pour le coordonnateur communal
- 2/3 pour l'agent recenseur.

L'agent recenseur percevra également 20.00 € pour chaque séance de formation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ACCEPTE de répartir la dotation forfaitaire de recensement entre le coordonnateur et l'agent recenseur, sous forme d'indemnités, respectivement 1/3 et 2/3 de la somme allouée par l'INSEE.

2019-16 : Adhésion des communes de Bois-le-Roi et Bourron-Marlotte au SDESM

Le Conseil Municipal

Vu la loi n°2006-1537 du 7 décembre 2006 relative au secteur de l'énergie et, notamment, son article 33,

Vu la délibération n° 2019-10 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne portant approbation de l'adhésion des communes de Bourron-Marlotte et Bois-le-Roi,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

2019-17 : Motion concernant l'implantation d'antennes radiotéléphoniques sur le territoire du Parc

Le Conseil Municipal,

Vu la motion prise par le Comité Syndical du Parc naturel régional du Gâtinais français le 12 mars 2019

Considérant la loi portant sur l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique dite loi Elan qui comporte les quatre objectifs principaux suivants :

- alléger les modalités d'information du maire pour la construction de stations radioélectriques,
- simplifier les modalités d'occupation du domaine public pour les stations radioélectriques,
- simplifier les modalités de mise en œuvre des servitudes,
- Elargir le champ de contrôle des engagements de déploiement des opérateurs,

Considérant que pour simplifier le déploiement des réseaux de communication électronique à très haute capacité, de nombreuses Communes du Parc sont impactées par des projets d'implantation non souhaités,

Considérant les engagements des Communes du Parc comme du Syndicat mixte de veiller à la protection des paysages et à la santé publique,

Le Président propose aux membres du Comité syndical du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional du Gâtinais français de :

- reformer un groupe de travail comprenant les opérateurs de radiotéléphonie et des représentants des collectivités afin d'anticiper les projets et favoriser leur intégration ;
- signer une charte avec les opérateurs de téléphonie mobile qui servira de « feuille de route » pour les futurs projets d'implantation ;
- sensibiliser les Communes à intégrer dans leur PLU des règles d'urbanisme afin d'éviter l'implantation d'antennes relais d'une hauteur supérieure à 25 mètres dans des zones résidentielles ou de déterminer la possibilité d'inscrire un emplacement réservé ;
- soutenir les Communes telles que Le Vaudoué et Buthiers dans leur volonté de modifier les projets d'implantation actuels.

Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver cette motion.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent cette motion, à l'unanimité.

Information et questions diverses.

Logement 4 place du Château

Mélanie THORREAU, notre architecte et maître d'œuvre sur le dossier de réhabilitation des deux logements de la ferme du 4 place du Château est venue nous faire un point sur le projet et nous présenter des plans d'aménagement pour les deux logements. Elle propose de réaliser un logement de trois chambres en duplex dont une en rez-de-chaussée qui peut être accessible aux personnes à mobilité réduite, ce logement ferait environ 75 m² et un logement de deux chambres dont une chambre d'enfant (moins de 9m²), également en duplex, d'environ 61 m². L'estimation du coût des travaux va être lancée sur la base des plans présentés.

Patrick PRUD'HOMME fait un point sur la réunion qui a eu lieu le 12 juin dernier avec la Région, le Département et le Parc concernant la demande de Contrat Rural pour la réhabilitation des logements du 4 place du Château.

La séance est levée à 21 h 30

A Rumont, le 4 juillet 2019.

Le maire

Les conseillers

Le secrétaire